



## 05.01 Règlement des licences

---

22.03.2015 / CC

### 1. Généralités

Pour participer à toutes les compétitions organisées sous la direction de Swiss Wrestling Fédération ou de la UWW, conformément à des statuts ou à des contrats, **la carte de licence officiels de Swiss Wrestling Fédération est obligatoire.**

### 2. La licence

La licence doit être présentée à la pesée lors de chaque compétition. Seuls les lutteurs qui sont en possession **de la carte** "Sportif" de l'année en cours sont autorisés à lutter.

Les nouveaux membres (les lutteurs qui n'ont encore jamais eu de licence de Swiss Wrestling Fédération) pourront participer à la compétition sans **carte de licence** officiel. Toutefois, le formulaire de demande de licence avec la déclaration de soumission relative au dopage, rempli correctement, devra être présenté à la pesée.

Ces lutteurs n'ayant pas encore de licence, seront pesés après s'être acquittés du montant de la redevance selon la catégorie de licence, conformément au règlement des finances 3.1 de **Swiss Wrestling Fédération.**

### 3. Achat de la licence

Il est à tout moment possible de demander une licence pour un nouveau membre, au moyen du formulaire officiel de **Swiss Wrestling Fédération** correctement et complètement rempli, accompagné d'une photo récente, signée au verso. Dès lors, le nouveau licencié sera admis aux compétitions uniquement munis de sa licence. Les demandes qui ne sont pas remplies correctement seront nulles et renvoyées au club demandeur.

Les renouvellements des timbres des licences seront généralement effectués en début d'année conformément aux documents transmis par le responsable des licences de **Swiss Wrestling Fédération.**

Chaque club recevra en fin d'année la liste de ses membres licenciés dans l'année en cours.

En période de compétition, la nouvelle **carte de licence** sera transmise au club dans un délai maximum de 14 jours.

### 4. Dispositions finales

En cas de perte de la licence, un nouveau formulaire de demande de **renouvellement de licence doit être adressé au responsable des licences de Swiss Wrestling Fédération. La carte de l'année sera alors redistribuée et facturée. Si la photo du membre parvient au responsable des licences après l'édition de la licence, une nouvelle carte sera imprimée et facturée.**

Celui qui donne ou cache sur la demande de licence ou de timbre de fausses indications sera puni d'une suspension de compétition ou d'une amende.